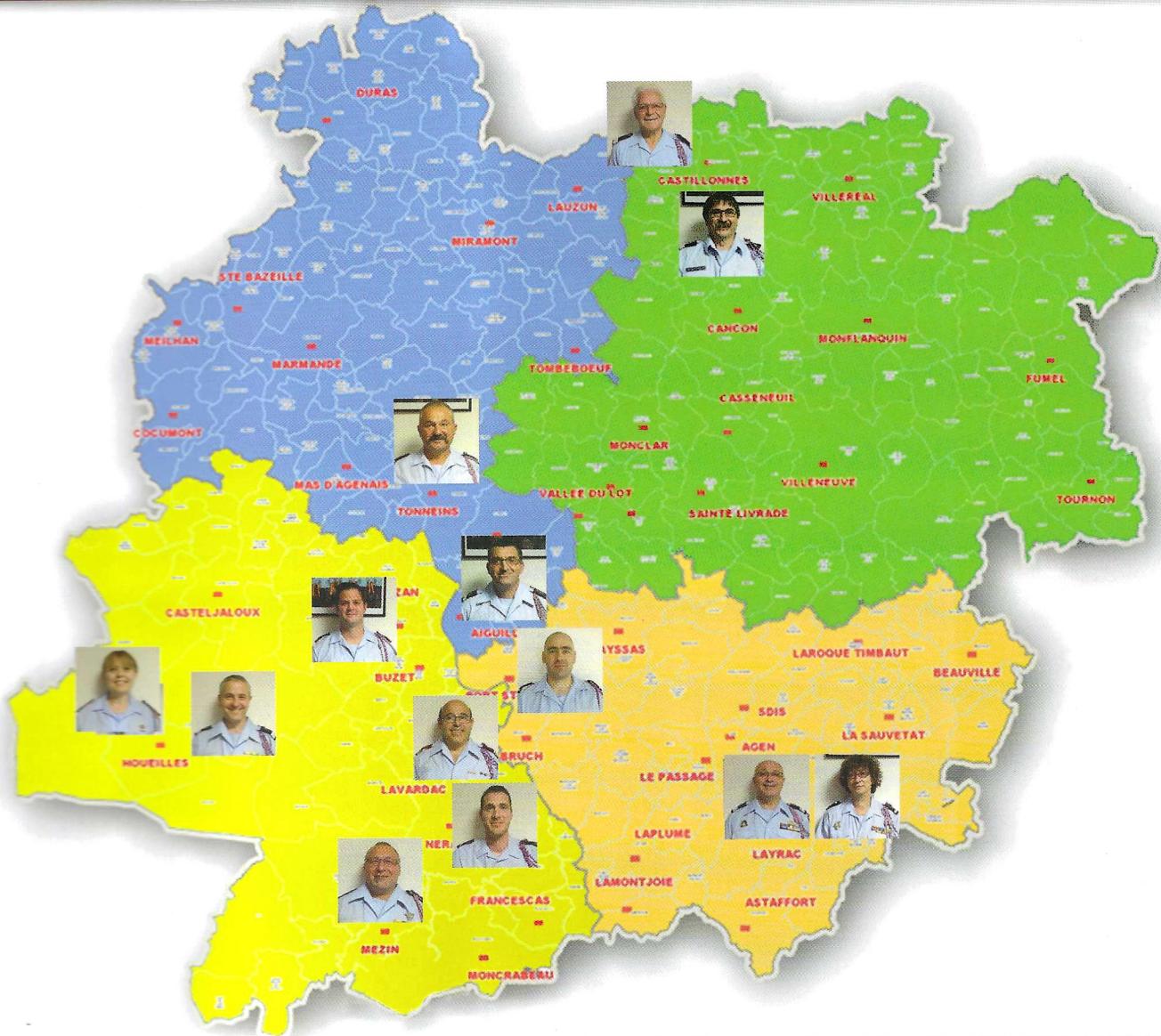




UNION DEPARTEMENTALE  
SAPEURS - POMPIERS  
LOT-ET-GARONNE

# LE SAPEUR-POMPIER DU LOT-ET-GARONNE



unité caritatif cohésion générosité secours entraide soutien partage mutualité humanitaire association esprit  
**solidarité aide don**

# LE SAPEUR-POMPIER DU LOT-ET-GARONNE

REVUE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS



UNION DÉPARTEMENTALE  
SAPEURS-POMPIERS  
LOT-ET-GARONNE

8, rue Marcel Pagnol  
47510 FOULAYRONNES  
udsp47@gmail.com  
<http://udsp47.e-monsite.com>

## SOMMAIRE

- |       |  |
|-------|--|
| 5     | Edito du Président                                   |
| 6     | Edito du Directeur Départemental                     |
| 7     | Missions de l'UDSP47                                 |
| 8/9   | Commissions  |
| 11    | Commission Sociale                                   |
| 12/13 | Contrat de Protection Juridique                      |
| 14    | L'ODP, Pour qui, Pour quoi ?                         |
| 15    | Actions de l'UDSP47 au profit de l'ODP               |
| 16    | PÉGASE, nouvel outil de gestion                      |
| 17/18 | Bulletins d'adhésion à la Fédération                 |
| 19    | L'URSPAL   |
| 20/21 | Assemblée générale 2016                              |
| 22    | Compte rendu financier 2015                          |
| 23    | Assemblée Générale de la Mutuelle Nationale          |
| 24    | Nos formations                                       |
| 25    | Formation Équipier de Première Intervention Incendie |
| 26/27 | Congrès National AGEN                                |
| 28    | Congrès National TOURS                               |
| 29    | Actions et soutiens                                  |
| 31    | Pompy  |
| 32    | Inauguration ST-BÉAT                                 |
| 33    | Danièle DUCOUSSO, Chevalier de la Légion d'Honneur   |
| 34    | La vie des centres                                   |

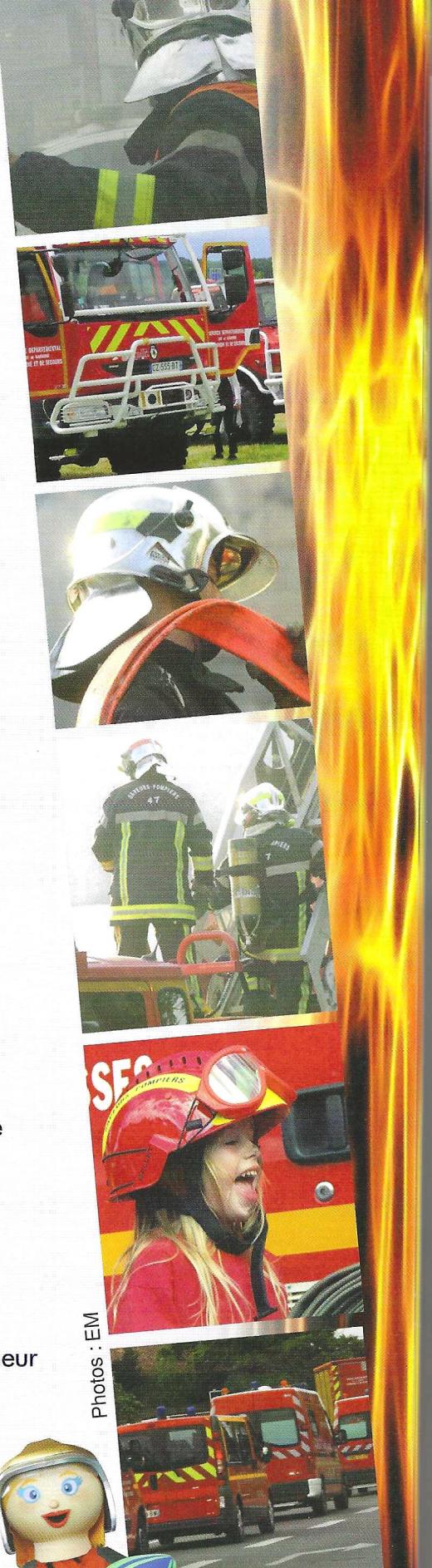
Directeur de la publication :  
Philippe De LUCA

Textes • Photos :  
- Commission Communication

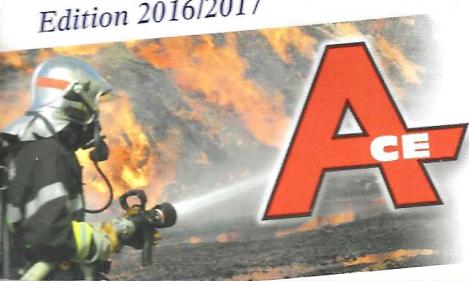
Edition 2016/2017

L'UD remercie tous les partenaires  
de cette brochure  
qui par leur parution soutiennent  
l'action de l'Union Départementale  
au profit des Sapeurs-Pompiers.

**Création, Édition  
et Régie Publicitaire**  
Résidence Floréal  
141, av. Jean-Jaurès - 47000 AGEN  
Tél. 05 53 68 23 33  
Port. 06 08 75 88 51  
ace.47@free.fr - martins.eliane@free.fr  
Crédit photos : Eliane MARTINS  
Directeur : Eliane MARTINS



Photos : EM





UNION DÉPARTEMENTALE  
SAPEURS-POMPIERS  
LOT-ET-GARONNE



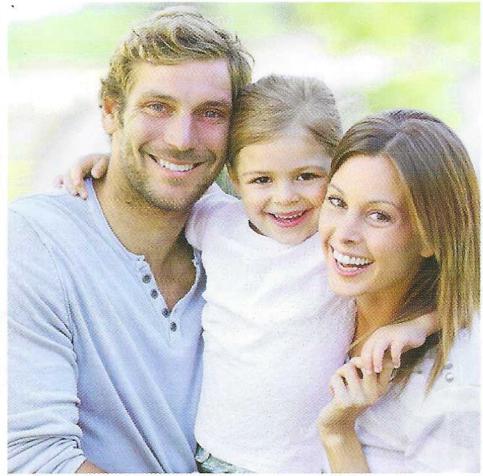
la mutuelle  
nationale des  
SAPEURS-POMPIERS  
DE FRANCE

santé



Complémentaire  
**santé  
responsable**

Bénéficiez de  
garanties adaptées



Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France Siège social : 32, rue Bréguet 75011 PARIS Siège administratif, 6 boulevard Désobat de Séverac CS 60 327 31773 COLOMIERS Cedex. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 776 949 760. Mutuelle substituée par la mutuelle VIASANTÉ Siège social : 104-110 boulevard Haussmann - 75008 PARIS. Mutuelle immatriculée sous le N° SIREN 777 927 120 et régie par le livre II du Code de la Mutualité. La mutuelle VIASANTÉ est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09.



Des formules  
**adaptées**

**3** niveaux  
de couverture  
au choix



**Contact**

Héloïse ROUMEGOUX

**06 69 76 68 81**

[heloise.roumegoux@mnspf.fr](mailto:heloise.roumegoux@mnspf.fr)

ou

Service Adhérents

**05 62 13 20 20**

[contact@mnspf.fr](mailto:contact@mnspf.fr)

Réservees aux Adhérents UDSP 47<sup>(1)</sup>

(1) Et à leur famille proche : enfant(s) et conjoint(e). Voir Conditions Générales Complémentaire Santé UDSP47

# ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

**L**a Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France fédère 14 Unions Régionales, 98 Unions Départementales, 7250 amicales, représentant plus de 268000 adhérents toutes catégories confondues.

Avec la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, chaque adhérent peut bénéficier d'une complémentaire santé et du contrat d'assurance ASSO18 qui couvre les risques d'accident en et hors service commandé.

L'Oeuvre Des Pupilles et orphelins de sapeurs-pompiers apporte, en cas de coup dur, de drame, ou de malheur, le soutien utile et nécessaire à chaque famille.

Chaque sapeur-pompier, jeune, actif ou ancien, chaque PATS qui cotise, bénéficie, grâce à son adhésion, d'une assurance juridique et d'un soutien gratuit et sans condition.

L'Union Départementale est le maillon essentiel de ce grand réseau associatif. Le rôle principal d'une Union est de fédérer l'ensemble des amicales du département.

Forte de 1300 adhérents, l'UDSP47 rassemble les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, les PATS, les JSP et les anciens sapeurs-pompiers.

L'UDSP47 est composée de 16 administrateurs, hommes et femmes, tous bénévoles.

Elle comprend 6 commissions catégorielles, Sapeurs-pompiers volontaires, Sapeurs-pompiers professionnels, SSSM, PATS, Sapeurs-Pompiers féminins et Anciens Sapeurs-pompiers.

Elle comprend également 5 commissions spécialisées : Sociale, Communication, Sports, Formation et Histoire, Honneur et Récompenses.

**ADHÉRER, c'est participer** à l'action du réseau associatif des sapeurs-pompiers.

C'est prolonger naturellement son

engagement de sapeur-pompier.

**C'est rejoindre** un faisceau fraternel uni par la même volonté d'agir collectivement.

**C'est partager** les valeurs d'entraide et de solidarité.

**C'est contribuer** à renforcer un réseau cimenté par les valeurs et l'éthique sapeur-pompier dont la fédération est gardienne tutélaire.

**C'est soutenir** les pupilles orphelins de SP ainsi que les SP et leur famille dans le besoin.

**C'est être entendu et défendu.**

**C'est se protéger** soi-même et sa famille.

**C'est participer** aux compétitions sportives.

**C'est être moniteur de secourisme ou formateur incendie.**

L'UDSP47, que j'ai le privilège de présider depuis maintenant dix années est partenaire du SDIS.

L'UDSP47 est présente dans chaque évènement, politique, sportif, culturel, institutionnel.

Le congrès national des sapeurs-pompiers de France à Agen en 2015 en est un bel exemple. Sans l'accord et la participation très active du Conseil d'Administration de l'UDSP47, qui étaient exigés par la Fédération - rappelons que c'est d'abord le congrès du réseau associatif - ce

congrès national n'aurait pas été réalisé en Lot-et-Garonne.

L'UDSP47 est aussi un organisme de formation. Ainsi chaque année maintenant depuis 11 ans, grâce à notre groupe de moniteurs nationaux de premiers secours, nous délivrons plus de 1000 diplômes par an, PSC1, PSE1 et 2, SST et Incendie.

Nous proposons depuis mai 2015 des formations incendie et évacuations aux entreprises privées et collectivités locales et territoriales.

L'UDSP47 renforce ainsi les liens avec le monde des entreprises pour valoriser l'activité, l'expérience et les formations de sapeurs-pompiers et l'intérêt de leur présence.

Elle contribue, via l'action de la Fédération auprès des pouvoirs publics, à diffuser la culture de sécurité civile et la prévention des risques.

**Voilà le rôle et l'activité de l'UDSP47 au sein de ce grand réseau associatif hiérarchisé et indissociable ; adhérent, amicale, Union Départementale, Union Régionale et FNSPE.**

**Capitaine  
Philippe DE LUCA**



# ÉDITORIAL DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL



Le Congrès National des sapeurs-pompiers 2015 s'est déroulé à Agen et a remporté un très grand succès auprès des visiteurs, des congressistes et des exposants.



Ce congrès national aura été une totale réussite, et on en parlera encore dans quelques années dans le Lot-et-Garonne, mais aussi à Paris.

Lorsque l'on œuvre ensemble pour la communauté sapeur-pompier, que l'on soit volontaire ou professionnel, le succès est toujours au rendez-vous. Nous avons dépassé les 1100 bénévoles tous statuts confondus, un record !

C'est pour cela que l'esprit associatif doit perdurer et se développer toujours, principalement vis-à-vis des jeunes qui rentrent dans nos rangs.

Ainsi les amicales ont une place essentielle à tenir dans les centres d'incendie et de secours, mais aussi par leur mobilisation sur les évènements départementaux, en ayant toujours comme objectif l'intérêt collectif.

*Colonel  
Philippe RIGAUD - DDSIS*



# MISSIONS ET ACTIONS

- Soutient tous les adhérents (SPV, SPP, ASP, JSP, PATS, SSSM)
- Soutient les amicales du département dans leur vie associative
- Encourage et favorise les manifestations des amicales
- Assure le lien avec l'UR, la FNSPF, la MNSPF et l'ODP
- Veille aux intérêts moraux des sapeurs-pompiers
- Assure la défense des droits des adhérents
- Vient en aide aux familles des sapeurs-pompiers
- Mène des actions de promotion des sapeurs-pompiers
- Mène des actions de formation (entreprises et grand public)
- Soutient ses équipes sportives
- Soutient les actions de solidarité (Téléthon, ...)



## 2016 : L'ACTION STATUTAIRE DES ADMINISTRATEURS

- 18 réunions de commissions
- 13 réunions de bureau et du conseil d'administration
- 2 assemblées générales
- La gestion comptable
- La gestion administrative
- Les travaux de mise à jour des statuts
- La gestion des formations de secourisme, SST et Incendie
- L'élaboration de la revue « Le sapeur-Pompier du Lot-et-Garonne »
- La communication, le mailing avec les adhérents
- Les envois de dépliants, flyers, affiches aux amicales
- La création et les mises à jour Facebook et Internet
- La préparation des réunions, les comptes-rendus
- Les entretiens avec les amicales
- Les élections
- La gestion des logements de vacances de Saint-Béat
- Les réunions hors département (FNSPF, URSPAL, etc.)
- Les réunions à Colomiers, siège de la MNSPF
- Les congrès, régional et national
- L'accompagnement des pupilles
- Les cérémonies de remise des ordinateurs aux pupilles
- Les réunions des instances du SDIS (CASDIS et CCDSPV)

- Les déplacements pour soutenir les sportifs
- Les Sainte-Barbe et autres cérémonies
- Les actions de communication (ex : remises des peluches « Pompy »)
- Le soutien aux organisateurs du Téléthon

Photos : EM



# LES COMMISSIONS

Président : Philippe DE LUCA

## Vice-présidents délégués :

- Grégory CAMARA
- Stéphane COTTERLI
- Bruno PULICANI
- Raymond FELTRE

## Membres d'honneur :

- Philippe RIGAUD, DDSIS
- Philippe MOINEAU, DDA
  - André BIRGINIE  
(Pdt des Anciens SP)

## Commission des finances :

- Trésorier :  
• Daniel LATASTE  
Adjoint : • Kévin DUPRÉ  
udsp47tres@gmail.com

## Commission d'administration:

- Secrétaire générale :  
• Danièle DUCOUSSO  
Adjoint : • Stéphane REY  
udsp47secret@gmail.com

Secrétariat : udsp47@gmail.com

Président : udsp47pdt@gmail.com

<http://udsp47.e-monsite.com>

## Commissions catégorielles :

SPV :	SPP :	SSSM :	PATS :	FEMMES :	ASP :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Kévin DUPRÉ</li><li>• Stéphane COTTERLI</li><li>• Stéphane REY</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Daniel LATASTE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bruno PULICANI</li><li>• Roselyne DE LUCA</li><li>• Grégory CAMARA</li><li>• Géraldine DELAGARDE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Corinne LUCAS</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Roselyne DE LUCA</li><li>• Danièle DUCOUSSO</li><li>• Corinne LUCAS</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raymond FELTRE</li><li>• André AMADIO</li></ul>

## Commissions spécialisées :

COMMUNICATION :	SPORT :	SOCIALE :	FORMATION :	HISTOIRE, HONNEURS, RÉCOMPENSES :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Roselyne DE LUCA</li><li>• Stéphane REY</li><li>• Kévin DUPRÉ</li><li>• Jean-François CHABROL</li></ul> <p>udsp47com@gmail.com</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Daniel LATASTE</li><li>• Danièle DUCOUSSO</li><li>• Grégory CAMARA</li></ul> <p>udsp47sport@gmail.com</p>	<p>Déléguée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Danièle DUCOUSSO</li></ul> <p>Délégué adjoint :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Stéphane REY</li><li>• Philippe DE LUCA</li><li>• Grégory CAMARA</li><li>• Stéphane COTTERLI</li><li>• Raymond FELTRE</li><li>• Bruno PULICANI</li></ul> <p>udsp47social@gmail.com</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grégory CAMARA</li><li>• Roselyne DE LUCA</li><li>• Jacques CRIDELAUME</li><li>• Kévin DUPRÉ</li><li>• Jean-François CHABROL</li><li>• André AMADIO</li><li>• J-Philippe FILLOL</li></ul> <p>udsp47sec@gmail.com</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stéphane REY</li><li>• André AMADIO</li><li>• Roselyne DE LUCA</li><li>• Bruno PULICANI</li><li>• André BIRGINIE</li></ul> <p>udsp47histoire@gmail.com</p>

## Membres du Conseil d'Administration :

André AMADIO - Grégory CAMARA - Jean-François CHABROL - Stéphane COTTERLI - Philippe DE LUCA  
Roselyne DE LUCA - Danièle DUCOUSSO - Kévin DUPRÉ - Raymond FELTRE - Jean-Philippe FILLOL  
Daniel LATASTE - Bruno PULICANI - Stéphane REY

Membres cooptés : Corinne LUCAS - Géraldine DELAGARDE - Jacques CRIDELAUME



**Commandant  
Bruno PULICANI**  
Vice-Président



**Capitaine  
Raymond FELTRE**  
Vice-Président



**Capitaine  
Philippe DE LUCA**  
Président



**Sergeant  
Grégory CAMARA**  
Vice-Président



**Lieutenant  
Stéphane COTTERLI**  
Vice-Président



**Adjudant-chef  
Daniel LATASTE**  
Trésorier



**Sergeant  
Kévin  
DUPRÉ**  
Trésorier adjoint



**Adjudant-chef  
Danièle  
DUCOUSSO**  
Secrétaire  
générale



**Sergeant  
Stéphane  
REY**  
Secrétaire  
adjoint



**Capitaine  
André BIRGINIE**  
Président  
des Anciens



**Adjudant-chef  
Jean-François  
CHABROL**  
Membre



**Caporal-chef  
Roselyne  
DE LUCA**  
Membre



**Commandant  
Jacques  
CRIDELAUZE**  
Membre coopté

## LES COMMISSIONS

Les commissions travaillent tout au long de l'année afin de débattre sur les projets, les adaptations à apporter dans chaque domaine, la modernisation de la gestion de l'UDSP47 et de manière générale sur tous les dossiers intéressant l'UDSP47. Les propositions sont ensuite adressées au bureau exécutif et en dernier lieu au conseil d'administration pour validation.



**COMMISSION COMMUNICATION**



**COMMISSION FORMATION**



**RÉUNION DE BUREAU**



*Préparatifs à l'Inauguration de la Maison  
de Vacances de St Béat*

# LA COMMISSION SOCIALE

La volonté de l'UDSP 47 est d'apporter un soutien moral, matériel et/ou financier dans les moments les plus difficiles, aux sapeurs-pompiers et à leur famille. Dans un souci d'équité mais aussi de pérennité de notre association, il a été établi un cadre social définissant dif-

férentes aides et leurs critères d'attribution. C'est la commission sociale de l'UDSP 47 qui a en charge l'étude des dossiers soumis et d'attribuer des aides au regard du cadre établi.

Mail : [udsp47social@gmail.com](mailto:udsp47social@gmail.com)

## **Vous êtes Sapeur-Pompier, PATS ou JSP en activité et à jour de votre cotisation à l'UDSP 47 Vous pouvez bénéficier d'aides exceptionnelles :**

- ① L'attribution d'une aide exceptionnelle est subordonnée à l'aide effective de l'amicale du centre auprès duquel vous êtes affecté.
- ① Les demandes des cotisants individuels seront également prises en compte.
- ① Toute demande d'aide doit obligatoirement émaner du président de l'amicale, du président de l'UDSP47, voire de la famille.

	Plafond de ressources	Conditions/Circonstances	Montant attribué
Décès du bénéficiaire	Non	Et ou hors service	500 €
Allocation de rentrée scolaire	Oui	Selon circonstances	350 €
Maladie grave du bénéficiaire	Oui	Selon circonstances	350 €
Situation exceptionnelle de précarité, handicap *	Oui	Selon circonstances et après étude de l'assistante sociale	350 €

\* Cette aide peut également s'adresser aux orphelins du SDIS du Lot-et-Garonne et à leur parent.

## **Vous êtes orphelin ou parent d'orphelin et êtes inscrit sur le registre de l'UDSP 47 Vous pouvez bénéficier d'aides renouvelables :**

### **● ALLOCATIONS ANNUELLES**

- ① Elles sont réservées aux orphelins et sont automatiques

	Plafond de ressources	Conditions/Circonstances	Age plafond	Montant attribué
Allocation de rentrée scolaire	Non	Fourniture d'un certificat de scolarité	18 ans	100 €
Étrennes Noël	Non	Sans condition	18 ans	50 €

### **● PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

- ① La demande d'aide doit obligatoirement émaner de la famille ou du président de l'amicale.

Base de remboursement : Tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe, au plus court du domicile à destination

Fournir le justificatif original

Objet du déplacement	Bénéf.	Plafond de ressources	Conditions/Circonstances	Montant attribué
Réunion/Cérémonies officielles validées par l'UDSP 47	Orphelin Parent	Non	Sous réserve d'une réponse de la présence 1 mois avant la date prévue	100 % des frais
Vacances organisées pour l'ODP	Orphelin	Oui	Attribution une seule fois par an	100 % des frais
Maladie/ Hospitalisation d'orphelin	Parent	Oui	Remboursement annuel maximum :	150 € maxi

*La commission étudiera votre dossier dans le respect des règles établies et y apportera une réponse dans les meilleurs délais. Pour davantage d'infos contactez Danièle DUCOUSSO - [udsp47social@gmail.com](mailto:udsp47social@gmail.com)*

# LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE A SOUSCRIT UN CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DE SES ADHÉRENTS.

## LES BÉNÉFICIAIRES

Tous les adhérents de la Fédération à jour de leur cotisation bénéficient de la protection juridique fédérale, quel que soit leur statut (SPP, SPV, JSP, PAT, anciens et membres associés).

*Attention : Ne sont couvertes que les personnes physiques adhérentes. (la protection juridique ne concerne pas les amicales, UDSP et URSP)*



## LES PRESTATIONS

Pour faire valoir des droits ou pour se défendre et se faire aider dans le cadre d'un litige relevant de l'activité de service ou associative « sapeur-pompier » :

- Recherche d'une solution amiable avec la partie adverse si nécessaire
- Mise en oeuvre d'une conciliation ou d'une transaction
- Mise à disposition d'un avocat
- Prise en charge des frais de procédure et honoraires d'avocat
- Mise en oeuvre des décisions et prise en charge des frais d'exécution
- Possibilité de bénéficier d'une aide psychologique

**Les frais pris en charge :** (dans la limite de 50 000 € par sinistre, toutes procédures comprises).

**INCLUENT :**

- Les frais de justice (droits, taxes, redevances, débours, frais d'expertises judiciaires, etc...).
- Les honoraires d'avocat peuvent être pris directement en charge par l'assureur à la demande de l'assuré, dans la limite des plafonds contractuels. Les frais engagés au-delà du plafond contractuel demeurent à la charge de l'assuré.
- Les honoraires des experts sont pris en charge par l'assureur après avance des frais par l'assuré et dans la limite des plafonds contractuels.

**EXCLUENT :**

- Les condamnations, les amendes pénales ou civiles, les pénalités de retard, les dommages et intérêts prononcés par le tribunal à l'issue du procès.

## LES SITUATIONS COUVERTES

- Pour tous les sapeurs-pompiers et les PATS en activité :
  - Litiges survenant dans l'exercice de l'activité de sapeur-pompier (ou de PATS) en service ou en cas d'assistance à une personne victime d'un accident ou d'un malaise
- Pour les sapeurs-pompiers volontaires :
  - Litiges avec l'employeur principal lié à la qualité de sapeur-pompier volontaire
  - Litiges avec le SDIS, la commune ou l'EPCI auquel est rattaché le SPV
- Pour les sapeurs-pompiers professionnels (et les PATS) :
  - Litiges avec le SDIS
- Pour les anciens sapeurs-pompiers :
  - Poursuites pénales ou civiles pour des faits non prescrits survenus durant la période d'activité
- Pour tous les adhérents de la Fédération (JSP compris) :
  - Litiges relatifs à l'activité associative exercée dans le cadre de la Fédération, d'une Union Départementale ou Régionale ou d'une amicale de sapeurs-pompiers
  - Prise en charge du recours exercé par les ayant-droits d'un sapeur-pompier décédé lors d'un accident ou d'une agression survenue dans l'exercice de ses fonctions de sapeur-pompier

*Exemples de litiges garantis :*

- Un sapeur-pompier professionnel conteste la sanction disciplinaire prise à son encontre par le SDIS.
- Un sapeur-pompier volontaire conteste son licenciement lié à son activité de sapeur-pompier volontaire.
- Le SDIS refuse de reconnaître l'imputabilité au service d'un accident subi par un sapeur-pompier

**Attention : La protection fonctionnelle doit être activée dans certains cas : Les litiges survenus à l'occasion du service doivent être garantis par le SDIS. L'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoient que les SDIS doivent assurer la protection juridique de leurs agents auteurs d'une faute de service ou victimes de violences, menaces, voies de fait, etc. Les sapeurs-pompiers et les PATS bénéficient donc, dans le cadre de leurs activités en service, d'une protection légale de leur autorité d'emploi.**

Aussi, la protection juridique ne peut intervenir pour ce type de litiges qu'en cas de carence de l'autorité territoriale d'emploi ou en complément de cette protection légale, si elle s'avérait insuffisante.

## LES SITUATIONS EXCLUES

Les litiges non liés à la qualité de sapeur-pompier.

## COMMENT SOLICITER LA PROTECTION JURIDIQUE ?

Le bénéfice de la protection juridique doit, sauf urgence particulière, être sollicité avant l'engagement de toute procédure contentieuse.

Procédure de saisine type :

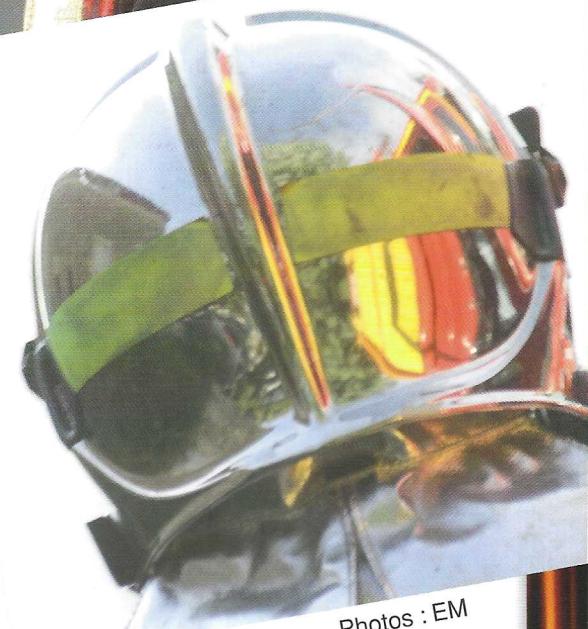
1. L'adhérent contacte le Président de l'UD et lui expose sa situation.
2. Le Président de l'UD transmet à la Fédération une lettre de saisine de la protection juridique, ainsi que les documents constitutifs du dossier : courrier de demande de l'adhérent, récapitulatif chronologique des faits, coordonnées de l'avocat ou demande de l'adhérent de disposer d'un avocat, copie des pièces sur lesquelles s'appuie la demande de l'adhérent (plainte, arrêté, etc.).
3. La FNSPF vérifie la qualité d'adhérent du requérant, la recevabilité de la demande et la transmet à l'assureur.
4. L'assureur enregistre le dossier et détermine si le litige est pris en charge par la protection juridique au titre des garanties contractuelles :

► le dossier est pris en charge : l'assureur en informe la Fédération, prend contact avec l'adhérent, sollicite un dossier complet et lui indique les modalités de traitement de son dossier.

► le dossier n'est pas pris en charge : l'assureur en informe l'assuré et la Fédération, qui a la possibilité de contester cette décision.

**Attention : L'assurance ne peut être demandée dans un délai supérieur à deux ans à compter du fait génératrice du litige (ex : arrêté de résiliation d'engagement). Aussi, il est conseillé, en cas de doute, de déclarer son litige à l'assureur. La déclaration du litige n'implique pas la mise en oeuvre systématique d'un contentieux.**

Pour davantage d'informations  
merci de vous rendre sur [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)



Photos : EM



# L'OEUVRE DES PUPILLES

## POUR QUI ?

Danièle DUCOUSSO déléguée sociale de l'UDSP47, représente l'ODP au niveau du département. Son rôle est d'inscrire les dossiers sociaux selon les demandes, d'assurer l'interface entre l'UDSP47, l'URSPAL et l'ODP. Elle est chargée de créer et maintenir le lien avec les pupilles et leur famille.  
Mail : udsp47social@gmail.com



## POUR QUOI ?

### LE DÉLÉGUÉ SOCIAL :

- Présent au sein de chaque Union Départementale.

- Interlocuteur des SPP/SPV/PATS, des anciens Sapeurs-Pompiers et de leurs proches dans tous les domaines de la protection sociale (accident/décès hors ou en service commandé, retraite, précarité...) pour informer, conseiller, aider (renseignement sur les droits des Sapeurs-Pompiers, des possibilités d'assurance, la constitution de dossiers de demandes de soutien, les démarches à effectuer).

- Interlocuteur des instances nationales :

### IL ALERTE :

- quand un Pupille, une famille ODP et/ou un Sapeur-Pompier rencontre des difficultés,

### IL INFORME :

- du décès d'un Sapeur-Pompier,

### IL ASSURE :

- le suivi des dossiers de demandes de soutien en cas d'accident, de décès ou de difficultés rencontrées par un SP ou sa famille en situation précaire.

### IL ŒUVRE :

- avec rigueur et méthodologie,

- dans le respect de l'éthique,

- la confidentialité,

en synergie avec les acteurs du réseau local (SDIS, Amicales, Communes, employeurs, organismes divers) et acteurs du réseau National (FNSPF, ODP, MNSPF).

### IL DOIT :

- avoir une bonne connaissance des textes et articles à disposition,

- être disponible (présent sur le terrain),

- connu dans le département.

Il est sous la responsabilité du Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers dont il est le Conseiller Technique.

Les sapeurs-pompiers peuvent s'engager pour soutenir l'Oeuvre des Pupilles en organisant des évènements caritatifs : rencontres sportives, concerts, portes ouvertes, collecte de jouets, bal du XIV Juillet...

*L'ODP est une association créée en 1926, sous l'impulsion du Commandant GUESTNET. Reconnue d'utilité publique en 1928, son premier rôle est le traitement des décès en service commandé.*

## LE COCNA REMET 20 000 € À L'ODP

C'est pendant le congrès national de Tours et en préambule de l'Assemblée Générale de l'Oeuvre Des Pupilles et Orphelins de Sapeurs-Pompiers de France que les co-présidents du COCNA (Comité d'Organisation du Congrès National d'Agen 2015), le Colonel Philippe Rigaud DDSIS47 et le Capitaine Philippe De Luca (Président de l'UDSP47) ont eu le plaisir de remettre un chèque de 20 000 € à Eric Faure et Yves Daniel Président et Vice-Président de l'ODP.



## DOTATION DE TABLETTES AUX PUPILLES

Une délégation de l'UDSP47 participait en 2016 à la remise officielle des matériels informatiques respectivement à Nérac pour Marjorie et Vincent Banos chacun un ordinateur portable et à Casteljaloux pour Marine Tandou qui a reçu une tablette.

La délégation était constituée de Philippe De Luca, Danièle Ducouso, Daniel Lataste, Roselyne De Luca et Raymond Feltre.

Moment solennel pour nos pupilles, cette dotation de tablettes et d'ordinateurs marque une étape importante dans l'accompagnement de nos pupilles dans leur scolarité et illustre le soutien qu'apporte l'Oeuvre Des Pupilles aux familles de sapeurs-pompiers.

*L'UDSP47 remercie les amicales et les chefs de centre de Casteljaloux et de Nérac pour leur accueil.*



## NOUVEL OUTIL DE GESTION DES ADHÉRENTS

**Daniel LATASTE** est le trésorier de l'UDSP47. La tâche de gérer les adhésions au pack associatif lui a été confiée maintenant depuis plusieurs années. La mise en place du nouveau système de gestion par internet bouleverse les habitudes et apporte quelques changements notables. C'est l'occasion de faire le point avec lui et de nous expliquer le nouveau système.

### La Commission Communication : Pourquoi un nouveau logiciel ?

■ **Daniel LATASTE** : Le logiciel de gestion des adhérents Prométhée était devenu obsolète et une rénovation était nécessaire. Le chantier a été engagé par la Fédération Nationale il y a plusieurs années pour aboutir à la création de PÉGASE.

### CC : Concrètement, quels avantages procure ce nouveau logiciel ?

■ **DL** : Les cotisations sont intégrées avec une plus grande fiabilité via ce logiciel. La saisie sur le serveur PÉGASE procure un gain de temps appréciable. En terme de gestion des données, il est beaucoup plus complet et offre de nombreuses possibilités plus performantes que son prédecesseur.

### CC : Mais encore ?

■ **DL** : PÉGASE permet aux responsables des amicales d'accéder aux données de leurs adhérents. C'est un moyen d'accéder aux informations les plus exactes concernant le sapeur-pompier afin d'apporter les bonnes modifications quand elles sont nécessaires, et par exemple, d'éviter les erreurs sur les cartes fédérales.

### CC : Les amicales pourront donc l'utiliser ?

■ **DL** : Oui et nous encourageons les amicales à se mobiliser dans le dis-

positif d'adhésion au réseau fédéral.

Si l'UDSP47 reste au cœur du système, l'amicale doit s'impliquer pour apporter les modifications sur les fiches des sapeurs-pompiers tout au long de l'année afin de pouvoir aboutir à un fichier exact.

### CC : Les amicales sauront-elles utiliser ce logiciel facilement ?

■ **DL** : L'UDSP47 proposera dès cette année, une formation aux différents responsables des adhésions de chaque amicale à l'utilisation de ce nouveau logiciel. Un identifiant sera affecté à chacun afin de lui permettre de se connecter en toute sécurité.

### CC : Pour que ce système de gestion soit le plus efficient, que préconisez-vous ?

■ **DL** : Afin de tirer le meilleur profit de ce système de gestion des adhérents et, entre autre, de faire bénéficier les adhérents des avantages OBIZ, le délai pour le paiement des cotisations doit être le plus court possible. Nous insistons sur la date butoir du 31 janvier pour la réception des paiements afin de clôturer les saisies informatiques fin février.

### CC : Quelle conduite tenir lorsqu'un agent adhère à titre individuel ?

■ **DL** : Son adhésion doit nous être adressée directement suite à l'appel à



**Adjudant-chef  
Daniel LATASTE**

cotisations que nous effectuons en décembre de l'année N. Qu'il adhère individuellement ou par le biais d'une amicale, il peut avoir accès aux informations qui le concernent depuis janvier 2016.

Contact : Daniel LATASTE  
[udsp47tres@gmail.com](mailto:udsp47tres@gmail.com)



Photo : EM

amicale, union, fédération

# J'adhère !

## SAPEUR-POMPIER ACTIF - ANNÉE 2017

DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE AU PACK ASSOCIATIF NATIONAL



Grade : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ . Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

CENTRE DE SECOURS : \_\_\_\_\_ GROUPEMENT / DDSIS : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE FIXE : 05 / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ . PORTABLE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ .

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_.

Je suis :  SPV  SPP  PATS ( rayer les mentions inutiles )

Fonction au sein du SDIS : \_\_\_\_\_

Je souhaite aider l'UDSP47 en qualité de conseiller technique : OUI / NON

Dans le domaine suivant : \_\_\_\_\_

Je souhaite aider l'UDSP47 en m'investissant dans une ou plusieurs commissions : OUI / NON

Si oui, précisez la (les) quelles : ( 2 commissions maximum )

Commission : \_\_\_\_\_ Commission : \_\_\_\_\_

### Montant de l'adhésion individuelle :

( sans assurance en et hors service ) 34.20€\* - ou - ( avec assurance en et hors service ) 47.20€\*  
Chèque à l'Ordre de l'UDSP47.

Je fais un don à l'œuvre des Pupilles & Orphelins des SP : 11.00€ ( chèque à l'ordre de l'ODP )

\*Le montant de 34.20€ comprend la cotisation à l'UDSP47 ( 16€ ), l'Union Régionale ( 6.80€ ) et la Fédération Nationale ( 11.40€ )

\*Le montant de 47.20€ comprend l'assurance en et hors service ( 13€ ) en plus des cotisations au pack associatif

Abonnement annuel au magazine ( facultatif )

« Le Sapeur-Pompier Magazine » de la FNSPF : 33.90€ ( 12 numéros )

Chèque à l'ordre de Editions Pompiers de France

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature ( obligatoire )

Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2017



amicale, union, fédération

# J'adhère !

## SAPEUR-POMPIER RETRAITÉ - ANNÉE 2017

### DEMANDE D'ADHESION INDIVIDUELLE AU PACK ASSOCIATIF NATIONAL

Grade : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ . Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

CENTRE DE SECOURS : \_\_\_\_\_ GROUPEMENT / DDSIS : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE FIXE : 05 / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ . PORTABLE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ .

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_.

Je suis ancien:  SPV  SPP  PATS ( rayer les mentions inutiles )

Fonction que j'exerçais au sein du SDIS : \_\_\_\_\_

Je souhaite aider l'UDSP47 en m'investissant dans la commission Histoire : OUI / NON

Je souhaite aider l'UDSP47 en m'investissant dans la section des anciens : OUI / NON

Je souhaite aider l'UDSP47 en qualité de conseiller technique : OUI / NON

#### Montant de l'adhésion individuelle annuelle :

Montant de l'adhésion individuelle seule : 23.00 € ( sans appartenance à une amicale )

- ou - ( avec assurance en et hors service - de 75 ans) 29.49 €

- ou - ( avec assurance en et hors service + de 75 ans ) 25.67 €

( Chèque à l'ordre de l'UDSP47 Section vétérans.)

Don en faveur de l'œuvre des Pupilles & Orphelins des SP : 11,00 € par adhérent  
( Chèque à l'ordre de l'ODP )

#### Magazine « Le Sapeur-Pompier Magazine » :

Abonnement individuel annuel ( 12 numéros ) = 33.90 €

Chèque à l'ordre de Editions Pompiers de France

#### Magazine « Ancien Sapeur-Pompier MAG »

Abonnement individuel annuel ( 12 numéros ) = 24.50 €

Chèque à l'ordre de Editions Pompiers de France

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature ( obligatoire )

Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2017

# L'UNION RÉGIONALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AQUITAINE ET DU LIMOUSIN



**L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin** riche de ses 16713 adhérents, JSP, Sapeurs-pompiers, Anciens et PATS, et de ses 8 départements, s'intègre totalement dans le dispositif associatif sapeur-pompier. Au-delà de sa vocation de solidarité par ses actions sociales en complément des Unions Départementales et les rencontres sportives qu'elle organise, elle porte une action politique forte marquée par la richesse et la diversité de ses territoires.

Les évolutions techniques et sociétales nous encouragent à utiliser tous les vecteurs de communication et de partage. Le site internet et la page facebook ont été créés dans cet esprit.

## Les Unions Départementales affiliées :

- |                        |                |
|------------------------|----------------|
| - Gironde              | - Dordogne     |
| - Landes               | - Creuse       |
| - Pyrénées Atlantiques | - Corrèze      |
| - Lot-et-Garonne       | - Haute-Vienne |

## Commissions spécialisées

- Technique
- Sports et techniques sportives
- Prévention
- Secours en montagne et intervention en milieu périlleux
- Risque technologique et naturel
- Risques nautiques, aquatiques et subaquatiques
- Systèmes d'information et communication

Photo : EM



Pharmacienne Lieutenant-Colonel  
Véronique SOUBELET,  
Présidente de l'Union Régionale des  
Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et  
du Limousin

Site : [www.urspal.fr](http://www.urspal.fr)

Union Régionale des Sapeurs-Pompiers  
d'Aquitaine et du Limousin

Adresse : 56, cours du Maréchal Juin  
Entrée 3 - N°37 - 33000 Bordeaux



- Histoire, musée et musique
- Action sociale
- Enseignement du secourisme et de sa pédagogie
- Organisation des renforts nationaux et internationaux
- Événementiel

## Commissions catégorielles

- DDSIS
- Officiers professionnels
- Sous-officiers et hommes du rang professionnels
- Officiers de sapeurs-pompiers volontaires
- Sous-officiers et hommes du rang volontaires
- Service de santé et de secours médical
- Commission des anciens
- Jeunes sapeurs-pompiers Aquitaine Limousin
- PATS

## Le congrès 2017 de l'URSPAL se tiendra en Lot-et-Garonne à Foulay-ronnes le 12 mai 2017.

Il accueillera environ 150 congressistes. Il est ouvert à tous les sapeurs-pompiers, personnels administratifs, élus locaux et départementaux.

Le congrès sera suivi par le challenge Michel LAMBERT le samedi 13 mai sur le site sportif de Boé-Bon-Encontre où les équipes de rugby de chaque département de la région s'affronteront amicalement pour désigner le vainqueur du challenge 2017. Un grand moment de convivialité et d'amitié qui rassemblera plus de 300 rugbymen et leurs accompagnateurs.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> septembre 2016

## Compte-rendu moral Danièle DUCOUSSO

### Hommage aux sapeurs-pompiers décédés :

Danièle Ducoussou, Secrétaire Générale, débuta l'assemblée générale en invitant l'assistance à respecter une minute de silence en mémoire des sapeurs-pompiers disparus :

« Avant de démarrer la partie statutaire de notre assemblée, je vais vous demander de bien vouloir vous lever, afin d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de nos collègues décédés en et hors service commandé à travers notre pays, en ayant une pensée toute particulière pour nos collègues Lot-et-Garonnais, et nos anciens.

Je vous remercie. »

### L'action des membres du Conseil d'Administration : Une activité soutenue :

Elle souligna l'importance de l'activité des membres du Conseil d'Administration en 2015 qui fût très intense et variée.

« La commission d'administration et la commission des finances se sont réunies 1 fois, la commission sociale 4 fois, la commission formation 2 fois, la commission des sapeurs-pompiers volontaires 2 fois, la commission communication 5 fois, le bureau exécutif 9 fois, le conseil d'administration 4 fois. »

Elle ajouta que l'action des commissions ne se résume pas là et qu'il faut prendre en compte le travail individuel de chacun et les concertations

régulières par téléphone et autres moyens de communication.

### L'Union Régionale :

Le conseil d'administration de l'Union Régionale s'est réuni 2 fois : « Il est bon de vous rappeler que le Président de l'UD en est le 4<sup>e</sup> vice-président et que Raymond Feltre et moi-même en sommes également membres ». Puis, elle rappela que le Congrès Régional s'est tenu à Saint-Paul-les-Dax le 29 mai.

### Inauguration de la « nouvelle » maison des sapeurs-pompiers.

Le 18 juin avait lieu l'inauguration de la maison des sapeurs-pompiers de France à Paris en présence du Ministre de l'Intérieur et d'autres personnalités.

A cette occasion, la rue Bréguet avait été fermée pour laisser place à un énorme étalage de produits gastronomiques que chaque délégation départementale devait proposer pour faire découvrir les saveurs locales.

« Nous étions bien sûr présents, avec un petit stock de pruneaux qui a fait grande sensation. »

Plus de 1000 personnes ont pu profiter ainsi de ces dégustations. Plusieurs centaines de ballons aux couleurs de l'ODP ont été lâchés dans le cadre de l'action « 1 pupille - 1 ballon ».



**Adjudant-Chef  
Danièle DUCOUSSO**

Secrétaire générale

**Assises de la Fédération Nationale :**  
Les Assises, rencontre périodique de tous les grands électeurs des Unions de France où sont notamment présentés les candidats aux élections de la Fédération et de l'Oeuvre des Pupilles, étaient organisées le 19 juin 2015. L'UDSP47 était là aussi bien présente.

**La revue « Le sapeur-pompier du Lot-et-Garonne » : Une mine de renseignements indispensables aux amicales et aux adhérents :**

La revue « Le sapeur-pompier du Lot-et-Garonne » relate les activités de chacune des commissions.

« Nous avons changé de maison d'édition pour une entreprise Agenaise : ACE Diffusion. Désormais, compte tenu des nouvelles conditions du partenariat, elle sera réalisée et distribuée beaucoup plus rapidement. »

**Les réseaux sociaux et la « toile » :**

« Notre page FACEBOOK rencontre un réel succès. Notre site internet est presque fini et vous sera proposé dans les jours à venir. Sachez que nous mettons tout en oeuvre pour améliorer la communication avec nos amicales et nos adhérents. »

Danièle Ducoussou invita chaque amicale et chaque adhérent à être récep-



tif en rappelant que les efforts de communication doivent être partagés pour une plus grande efficacité du réseau associatif.

« Il faut communiquer verbalement, informer les adhérents, leur rappeler les actions que nous menons toute l'année, les inviter à participer, à être présents dans les grands moments. » Elle rappela le rôle des amicales et particulièrement des présidents qui sont les garants d'une bonne communication entre l'UDSP47 et les adhérents.

« Nous allons venir vous voir, dans vos casernes. Invitez vos conjoints, c'est primordial ! Il faut qu'ils soient aussi informés de ce que représente notre réseau associatif. »

#### L'Union Départementale et la Mutuelle Nationale :

Elle rappela que l'Union Départementale ne comprend pas seulement 1300 adhérents, mais en fait 1300 familles, plus de 2000 personnes, davantage peut-être avec les enfants.

« L'Union s'engage pour la sécurité de ses adhérents. C'est pourquoi nous entretenons un lien très étroit avec la MNSPF. En effet, vous le savez, nous sommes liés par deux contrats de complémentaire santé et d'assurance en et hors service « ASSO18 » dont les conditions ont été soigneusement négociées pour votre bénéfice. »

Danièle DUCOUSSO rajouta que l'UDSP47 est une des quatre unions de France à bénéficier de subventions des collectivités, le Conseil Départemental et le SDIS ; respectivement 146000 € et 29000 €.

**La maison de vacances de Saint-Béat :** Elle continua son compte-rendu en précisant que le centre de vacances à Saint-Béat, en plein cœur des Pyrénées, est à la disposition de tous.

« Là aussi, l'Union s'engage pour permettre à vos familles de passer des séjours agréables, dans des locaux flambant neuf, à des prix défiant toute concurrence. »

Elle rappela combien d'efforts ont été nécessaires pour arriver à ce résultat. « Même la Garonne nous a posé des soucis. Le rez-de-chaussée a été détruit à 80 %. Nous l'avons refait entièrement. Nous nous sommes

investis, sans compter notre temps et nos efforts. Pour vous ! »

Elle conclut en invitant les adhérents à ne pas hésiter à prendre contact avec Daniel LATASTE, référent de la maison de vacances, pour retenir un appartement.

#### L'Union Départementale et le congrès national :

Elle parla également de la forte participation des administrateurs dans l'organisation du congrès national :

« Le point d'orgue pour 2015, a été l'organisation du Congrès National à AGEN.

Les membres du conseil d'administration se sont, là aussi, investis sans compter et nous nous en félicitons. » Elle rajouta : « Bien qu'aucune comparaison entre notre Congrès Départemental et un Congrès National n'est réaliste, on peut constater, avec satisfaction, que beaucoup de pompiers et de PATS se sont portés volontaires. Ils ont pu découvrir, à leur grande surprise quelquefois, certains aspects du monde associatif. Je souhaite qu'ils fassent bon usage de ce qu'ils ont découvert et profitent de cette expérience et de ce qu'ils ont vécu, peut-être, pour s'investir à nos côtés et nous aider dans nos actions. Les portes de l'UDSP47 leur sont ouvertes ! »

Enfin, la secrétaire générale compléta son propos par : « Ce fut une grande aventure humaine, et je le sais, nos collègues de la France entière en ont énormément apprécié l'organisation et surtout notre convivialité et notre simplicité. »

#### Le renouvellement des membres du conseil d'administration :

Puis, elle évoqua les problèmes qui ont conduit à invalider les dernières élections pour le renouvellement du conseil d'administration :

« L'année 2015 a été une dure année. En effet, les élections ont été invalidées et réorganisées. Cette fois-ci, le matériel de vote a été transmis directement au domicile de l'adhérent. »

Elle reprend : « Nous voulions impliquer plus de monde en augmentant



le nombre d'administrateurs à 19, mais il n'y a pas eu assez de candidatures. C'est une des raisons pour laquelle nous vous avons proposé une modification de nos statuts et de notre règlement intérieur. Vous les avez validés en AG extraordinaire le 24 octobre 2015. »

Lors de la mise en place du nouveau conseil d'administration, le 4 janvier, deux démissions ont été remises. Celles de Bernard BRIZARD et d'Anne BRIZARD. Donc désormais le conseil d'administration compte 13 administrateurs.

Elle précise que le conseil a accepté la cooptation de Géraldine DELAGARDE pour renforcer la commission du SSSM, de Jean-Philippe FILLOL qui est le référent de la formation incendie et de Jacques CRIDELAUZE, référent SST. Il reste donc 3 postes à pourvoir par cooptation dans les meilleurs délais.

Elle souhaita ensuite la bienvenue aux « petits nouveaux » : Kévin DUPRE, Stéphane REY, et Grégory CAMARA et rajouta que chacun a trouvé sa place dans les diverses commissions.

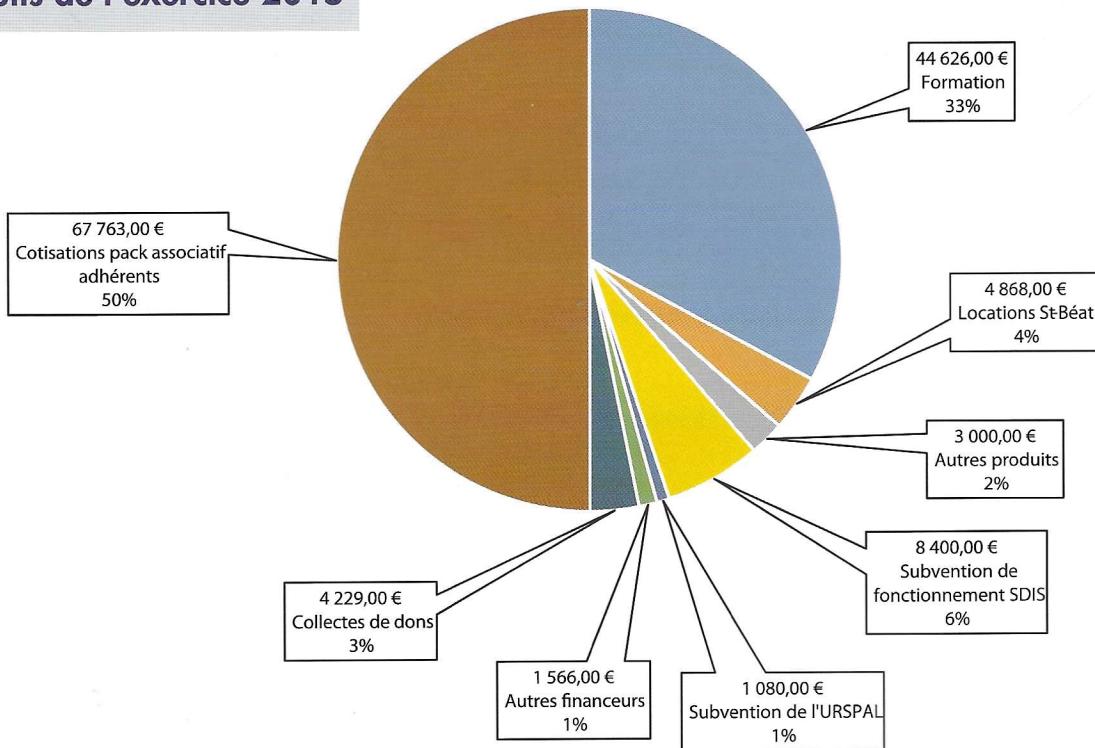
Enfin, pour conclure ce compte-rendu moral, elle remercia tous les membres du conseil pour leur implication et leur savoir-faire.

« Il me reste à vous remercier de votre écoute. Bonne soirée à toutes et à tous. »

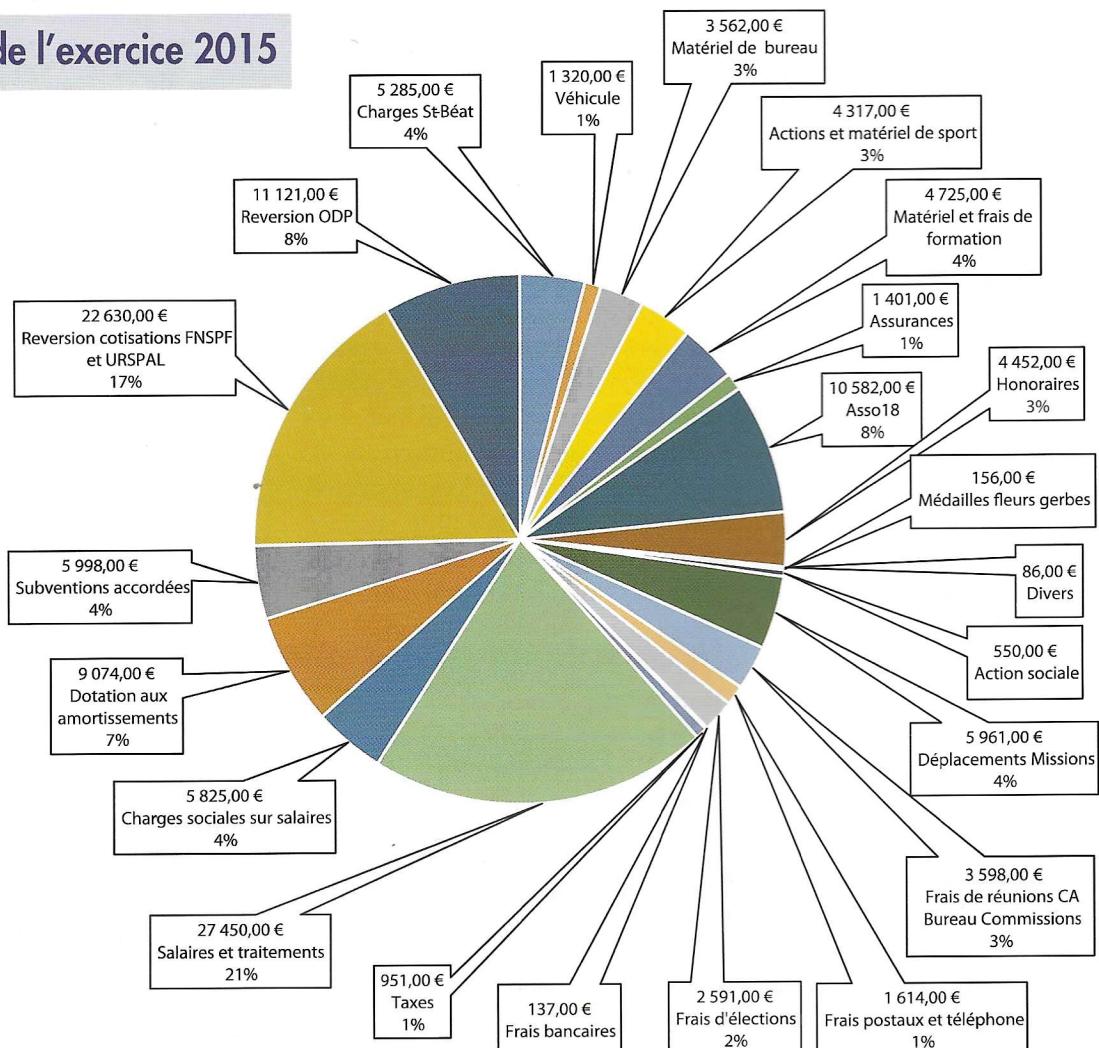
« **Vive l'UDSP47.** »

# COMPTE-RENDU FINANCIER 2015

## Produits de l'exercice 2015



## Charges de l'exercice 2015



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE



*Allocution du Président de la Mutuelle :  
Antoine HUBERT*

**COLOMIERS,  
le 28 mai 2016**

Le Président Philippe De LUCA et le Vice-Président Raymond FELTRE étaient présents à l'Assemblée Générale de la MNSPF à Colomiers le 28 mai 2016.

Ce rendez-vous important a été l'occasion de rencontrer une nouvelle fois les dirigeants de la Mutuelle et de faire le point avec eux sur les liens qui unissent nos deux structures, particulièrement les contrats ASSO18 et complémentaire santé.

## La MNSPF et votre Union départementale vous protègent !

La MNSPF a à cœur de s'impliquer aux côtés du réseau associatif pour garantir une protection sociale adaptée aux besoins des sapeurs-pompiers. Pour vous offrir la meilleure des protections, votre Union départementale a choisi de construire avec la MNSPF une offre santé avec des prestations spécifiques et des tarifs plus avantageux.

### Bénéficiez de garanties adaptées

La gamme de complémentaires santé responsables du contrat-groupe de l'UDSP 47 vous donne le choix entre quatre niveaux de couverture, avec des garanties adaptées à vos besoins :

**SANTÉ 18 R UDSP 47 et SANTÉ 112 INITIAL R UDSP 47 :** les garanties de base, pour compléter les remboursements de la Sécurité sociale. Leurs points forts : un forfait familial sur les médicaments en vente libre et sur les vaccins pour Santé 112 Initial R UDSP 47, et des remboursements optimisés sur l'orthopédie avec Santé 18 R UDSP 47.

**SANTÉ 18 PLUS R UDSP 47 :** cette garantie inclut des remboursements renforcés sur les postes de santé les plus coûteux : optique, dentaire, hospitalisation. Ses points forts : une prise en charge optimale sur les prothèses auditives et sur la chirurgie réfractive.

**NOUVEAUTÉ :** une protection complète encore plus performante à un tarif maîtrisé ! Votre Union va plus loin dans votre protection sociale et vous propose encore plus de protection en élargissant la gamme avec la garantie **SANTÉ 112 PLUS R UDSP 47**. Cette garantie est idéale pour une famille, avec la gratuité des cotisations dès le 3<sup>e</sup> enfant ! Elle est également particulièrement adaptée aux actifs ou aux seniors souhaitant une couverture optimale. En plus de remboursements très performants sur les postes qui pèsent lourd

sur le budget santé (optique, dentaire et hospitalisation), ses points forts : une enveloppe sur les médicaments en vente libre, un forfait bien-être complet et une majoration des remboursements sur l'hospitalisation en cas d'accident de la circulation.

### Des garanties de prévoyance adaptées

Et parce que l'activité de sapeur-pompier comporte des risques indéniables qui peuvent remettre en question l'équilibre du budget de toute la famille en cas d'arrêt de travail et de perte de salaire, la MNSPF vous propose également des garanties de prévoyance spécifiques adaptées à votre statut et à votre régime indemnitaire.

Pensez-y !

**Vous souhaitez davantage d'informations ou faire le point sur votre protection sociale ?**

Contactez Hélène ROUMÈGOUX, conseillère mutualiste MNSPF au 06 69 76 68 81 ou par mail à l'adresse [heloise.roumegoux@mnspf.fr](mailto:heloise.roumegoux@mnspf.fr)



Photos : EM





## NOS FORMATIONS

UNION DÉPARTEMENTALE  
SAPEURS-POMPIERS  
LOT-ET-GARONNE

L'UDSP47 délivre en moyenne 1200 diplômes ou attestations de formation par an.

S'appuyant sur un groupe d'une trentaine de formateurs PSC1, SST et INC, elles permettent à l'UDSP47 de former le grand public, les employés du sec-

teur privé et des collectivités locales et territoriales aux comportements qui sauvent, aux premiers secours ou encore à la manipulation des extincteurs.

Animées par Grégory CAMARA, elles sont articulées en 3 composantes :

### Nouvelle formation proposée depuis 2016



#### LA FORMATION INCENDIE :

Jean-Philippe FILLOL en est le référent. Il assure la relation avec les entreprises privées ou les collectivités et gère la mise en place des formations. Il recense les candidats, désigne les formateurs selon des critères arrêtés par le Conseil d'Administration de l'UDSP47 et s'assure du bon déroulement des formations.

• Mail : [udsp47@gmail.com](mailto:udsp47@gmail.com)

#### LES FORMATIONS PSC1, PSE1 ET PSE2 :

Roselyne DE LUCA est l'interface entre les moniteurs de premiers secours et la commission. Elle assure le secrétariat de la commission. Elle gère les demandes des particuliers et des collectivités, organise les stages, établit les devis, les conventions de stages, les diplômes.

Elle assure le lien avec la Préfecture.

• Mail : [udsp47@gmail.com](mailto:udsp47@gmail.com)



#### LA FORMATION SAUVETEUR ET SECOURISTE DU TRAVAIL.

La formation SST est confiée à Jacques CRIDELAUZE. Outre cette composante de la commission, il est notre instructeur et notre conseiller technique en matière de formation continue et d'évolution du secourisme.

• Mail : [udsp47@gmail.com](mailto:udsp47@gmail.com)

# FORMATION ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION INCENDIE

## Textes réglementaires et législatifs :

### Article R4227-28 (R232.12.17) : *Équipier incendie et manipulation extincteur* :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

### Article R4227-38 (R232.12.20) : *Consigne de sécurité incendie* :

1 - Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;

2 - Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;

3 - Pour chaque local les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;

4 - Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de personnes handicapées ;

5 - Les moyens d'alerte ;

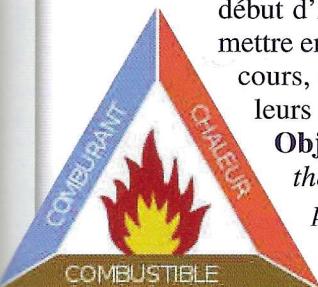
6 - Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;

7 - L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;

8 - Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en oeuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

**Objectif :** Acquérir les connaissances théoriques de base et pratique à la prévention et la lutte contre les incendies dans l'établissement.

**Public :** Tout le personnel



## ORGANISATION DE LA FORMATION :

- Pré-requis : Aucun
- Durée : 6 heures
- Effectif maximum : 10 personnes
- Effectif minimum : 4 personnes
- Maintien des connaissances : tous les ans
- Lieu : dans vos locaux ou en inter-entreprises.
- Intervenant(s) : Formateurs incendie
- Méthode pédagogique : Basée sur la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur la pratique (démonstrations par le formateur, études de cas, exercices sur feux réels...)
- Attribution finale : Attestation individuelle de formation.
- Organisme de délivrance : UDSP47

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Partie théorique :

- la réglementation
- la connaissance de l'établissement, de ses risques, de ses moyens de lutte contre l'incendie et des consignes de

sécurité (alarmes, intervention, évacuation)

- Le message d'alerte

### La théorie du feu :

- Les causes, les conséquences, les mécanismes
- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- Les agents extincteurs
- Les procédés d'extinctions
- Les modes de propagations
- Les fumées et leurs effets



### Conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée par les fumées :

- Les moyens d'extinction : les différents types d'extincteurs, RIA (robinet d'incendie armé), principe de fonctionnement, mise en oeuvre.

- Les dégagements d'urgences

- Les principes de l'évacuation, de la mise en sécurité, de la translation horizontale en type U (établissements sanitaires) consignes d'évacuation : organisation, plan d'intervention et d'évacuation, comportement des personnes, point de rassemblement.

- Le rôle du guide-file, serre-file, du responsable d'évacuation et du chef d'établissement.

- L'alarme incendie, levée de doute et l'alerte aux services de secours publics (téléphone urbain, ligne directe).

- Le rôle et fonctionnement des détecteurs automatiques d'incendie, des déclencheurs manuels (bris de glace), des diffuseurs sonores.

- La sensibilisation aux cheminements d'évacuation, issues de secours, porte-coupe-feu.

- Le balisage des cheminements d'évacuation, éclairage de sécurité (BAES).

- Le rôle et les principes de désenfumage (exutoires, volets de désenfumage, dispositifs de commande manuelle...)

### Partie pratique :

- Visite de l'entreprise
- Démonstration du formateur sur la façon d'entrer dans un local enfumé
- Démonstration du formateur sur les dégagements d'urgence
- Mise en pratique des stagiaires sur les dégagements d'urgence dans un local non enfumé
- Exercices pratiques d'extinctions sur feux réels avec différents types d'extincteurs.
- Exercices pratiques d'extinctions sur une bouteille de gaz enflammée (Les feux sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz. Ils sont sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisés et propres).
- Déclenchement de la sirène d'évacuation, réalisation de l'évacuation
- Prise en charge des victimes, appel simulé aux services de secours publics
- Ralliement au point de rassemblement



# AGEN : CONGRÈS NATIONAL 2015

## Historique de cet événement

**2012 :** Le SDIS et l'UDSP47 s'unissent pour bâtir le projet de congrès national à Agen pour 2014.

Le Directeur Départemental, le Président du SDIS et le Président de l'UDSP47 présentent un projet à Paris à la Fédération Nationale. Malheureusement pour nous, Avignon est sélectionnée.

En effet, nos structures -les travaux du Centre des Congrès viennent de commencer- ne sont pas encore prêtes et même si la fin des travaux est prévue vers la fin 2013, les membres de la FNSPF préfèrent jouer la sécurité.

**2013 :** Fort d'avoir rectifié les quelques lacunes de notre précédent projet, nous représentons un nouveau dossier à la Fédération. Cette fois, le Centre des Congrès étant en très bonne voie, nous remportons le Congrès face à Tours malgré, tout de même, quelques interrogations sur la capacité d'hébergement dans le département. L'argumentation développée par notre délégation a été des plus efficace.

S'ensuivent plusieurs déplacements chez nos collègues afin de nous imprégner de leur mode d'organisation :

- En Haute-Savoie à Chambéry (organisateur du congrès 2013), où nous avons été reçus très amicalement par les membres du COSALP.
- Dans le Vaucluse à Avignon où nous avons été accueillis chaleureusement par les membres du COCAV.

Deux ans de travail acharné auquel tous les membres de l'UDSP47, intégrés dans les différents pôles du COCNA ont participé avec assiduité, ont été nécessaires pour qu'enfin, ce Congrès National voit le jour à Agen.

## 2014 : Congrès d'Avignon

Découverte d'un congrès national pour certains, confirmation pour d'autres, ce congrès d'Avignon a été le préambule du congrès d'Agen. En effet, il faut présenter notre projet, faire découvrir le Lot-et-Garonne, ses points forts, ses spécificités historiques, culturelles, touristiques, et bien sûr gastronomiques pour susciter l'envie, la curiosité.

Objectif non des moindres, il faut déjà contractualiser un an à l'avance - la venue à Agen des exposants, des

congressistes et des visiteurs. Il faut aussi rassurer certains sur les possibilités d'hébergement qui restent parmi les préoccupations majeures.



*Clôture du Congrès à AVIGNON, Septembre 2014, présentation de nos mascottes : Prune et Tom*

## 2015 : Congrès à Agen



*Signature du partenariat du Conseil Départemental et du COCNA*

## Le congrès en quelques chiffres :

- 25000 visiteurs sont passés par le Centre des Congrès.
- 6000 visiteurs sur le village sapeurs-pompiers place du Gravier.
- 295 exposants.
- 1145 bénévoles.
- Un budget global de 2.600.000 €.



*Roselyne DE LUCA  
à la vente des tickets repas.*



*Danièle DUCOUSSO  
et  
Véronique SOUBELET  
(Présidente de  
l'Union Régionale de  
l'Aquitaine-Limousin)*

## **La communication :**

- L'école ECRAN de Toulouse (Ecole Supérieure de Communication) a permis d'apporter la touche professionnelle à toute la communication (présentations, affiches, flyers, formulaires, etc.).
- La centrale de réservation ACTOUR a géré les demandes d'hébergement, ce pôle capital pour accueillir et loger les milliers d'exposants, congressistes et visiteurs de toute la France ainsi que les délégations étrangères.
- Les réseaux sociaux ont été largement utilisés.
- Le site internet du COCNA a été visité considérablement.

## **Les retombées économiques :**

- Estimation pour le secteur hôtellerie et restauration du département : 2.000.000 €.
- Un bénéfice net pour l'association COCNA de 400.000 €. Cette somme a servi intégralement à restituer toutes les subventions reçues (Conseil Départemental, Agglomération Agenaise, Conseil Régional, FNSPF, URSPAL, SDIS47, UDSP47...).
- Un solde de 20.000 € a pu être remis sous forme de don

à l'oeuvre des Pupilles en préambule de l'Assemblée Générale de l'ODP au Congrès National de Tours.

- Les entreprises locales ont été largement privilégiées.
- Les capacités touristiques et les spécialités gastronomiques du département ont été amplement valorisées.

## **Sur le plan humain :**

- Parfaite intégration des administrateurs de l'UDSP47 au sein du COCNA.
- Bonne adhésion des agents du SDIS (SPV, SPP et PATS) à l'ensemble du congrès.
- Implication très forte des élus du département et des communes.
- Participation massive des bénévoles ( principalement sapeurs-pompiers ainsi que leurs proches et amis).

## **Lististique :**

- Le Centre des Congrès a été parfaitement adapté.
- La location de l'espace vert privé attenant au parc a été très utile pour accueillir la zone de restauration.
- De nombreux partenariats ont été appréciés afin de renforcer les moyens matériels nécessaires au fonctionnement du Congrès.

**Enfin, ce Congrès qui a nécessité tant d'investissement et d'efforts, mais ô combien enrichissant sur le plan humain, a été une réussite totale. Cet évènement restera gravé à jamais dans les mémoires de chacun.**



Visite du Ministre de l'Intérieur :  
Bernard CAZENEUVE



Passation du drapeau de la Fédération Nationale du  
Président de l'UDSP47 au Président de l'UDSP37,  
Place de l'Hôtel de Ville à Agen.



Remise de la médaille vermeil de la Reconnaissance  
Fédérale au Capitaine Philippe DE LUCA

Photos : EM

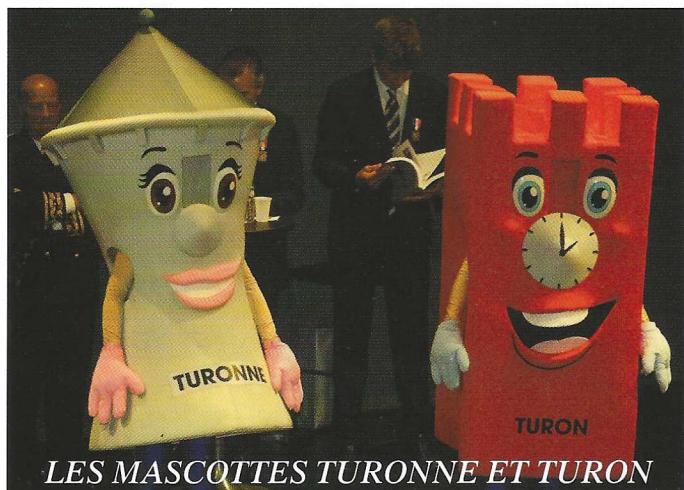
# CONGRÈS NATIONAL DE TOURS

La délégation de l'UDSP47 lors du Congrès National de Tours était composée de Danièle Ducoussou, Daniel Lataste, Roselyne De Luca, André Amadio, Raymond Feltre et Philippe De Luca.

Comme chaque année au congrès, les membres de la délégation ont participé à de nombreuses conférences. L'occasion de rencontrer les autres délégations et d'échanger sur les sujets d'actualité.

C'est aussi l'occasion de rencontrer nos instances de tutelle et partenaires, Fédération, Mutuelle Nationale, œuvre des pupilles, etc.

Du 21 au 24 septembre 2016



LES MASCOTTES TURONNE ET TURON



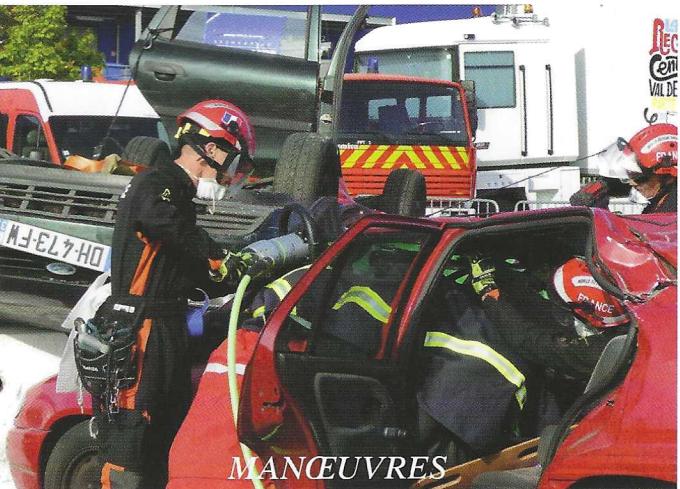
EXPOSITION



DE VÉHICULES



MANŒUVRES



## ACTIONS ET SOUTIENS

### L'équipe de rugby de l'UD à l'honneur



LE 23 AOÛT  
2015

Championnat Régional Rugby Sapeurs-Pompiers  
Aquitaine - Limousin - Poitou - Charentes  
Challenge Michel LAMBERT  
Limoges 23 Mai 2015

L'UDSP47 avait répondu présent à l'invitation du staff de notre équipe de rugby au stade de Laroque-Timbaut et c'est dans la détente et la bonne humeur que l'échange d'allocutions s'est fait dans les locaux du club de rugby local. Nous tenons encore une fois à féliciter et encourager tous nos joueurs qui portent les couleurs de l'UDSP47 avec fierté et panache.

### Soutien dans la Drôme pour le maintien des Centres de Secours

LE 4 JUILLET 2016 : MANIFESTATION NATIONALE À VALENCE

L'UDSP 47 a participé avec la FNSPF et différentes Unions Départementales à la manifestation contre les fermetures de plusieurs centres de secours dans la Drôme.

A l'appel de l'Union de la Drôme, c'est sans hésitation que l'UDSP47 a accepté de soutenir nos collègues. La délégation était composée de Philippe De Luca, Danièle Ducoussou et Raymond Feltre.



LE 25 JUIN 2016 :  
JOURNÉE DÉCOUVERTE DES SAPEURS-POMPIERS À BUZET-SUR-BAÏSE

L'UDSP47 était présente lors de la traditionnelle manifestation de découverte organisée par les sapeurs-pompiers de Buzet-sur-Baïse.

Cette manifestation accueille habituellement un grand nombre de visiteurs, de parents et d'enfants.

Les sapeurs-pompiers locaux ont proposé plusieurs ateliers, jeux d'eau, baptême de l'échelle aérienne, découverte des engins d'incendie et de secours, exposition de photos, sensibilisation aux gestes qui sauvent...



1 Pompy acheté = 1 Pompy distribué à un véhicule de secours

## Qui est Pompy ?

Pompy est un petit ourson en peluche aux couleurs des pompiers. Conçu pour rassurer les enfants, les aider à surmonter un moment difficile et faciliter le contact lorsqu'ils sont dans un véhicule de secours.

Sa forme, ses dimensions et son expression ont été travaillées pour répondre au mieux aux besoins affectifs de l'enfant.



## L'objectif de cette opération

### Équiper le maximum de véhicules de secours en France.

En effet, un enfant, victime directe ou non d'un accident, est souvent très fragilisé par la situation (douleurs, parents blessés ou absents, sirènes, uniformes). Pour le soigner, les pompiers doivent avant tout le rassurer.

Afin de les aider dans cette mission, rien de mieux qu'une peluche douce et affectueuse telle que POMPY. Présente dans le véhicule de secours et offerte à l'enfant, elle le réconfortera tout au long de sa prise en charge.

Pour obtenir un POMPY

Contacter l'UDSP47 : [udsp47@gmail.com](mailto:udsp47@gmail.com)

**1 POMPY : à 19 €**

**Le 2<sup>e</sup> à 6 €**

**(soit 25 € les deux)**

## Remise des peluches

**POMPY**



C'est le 1<sup>er</sup> septembre 2016 que l'UDSP47 a remis 150 POMPY au Directeur Départemental, le Colonel Philippe Rigaud.

Ces peluches ont été remises aussitôt aux centres présents pour équiper les VSAV du département.

L'UDSP47 tient à disposition des centres et des amicales un stock de peluches pouvant être proposé lors de manifestations de promotion des sapeurs-pompiers, d'opérations portes ouvertes ou autres...

# SAINT-BÉAT - INAUGURATION DE LA MAISON DE VACANCES

L'inauguration de la maison du 18, rue de la Gerle à Saint-Béat, a été réalisée en présence, entre autres, du maire Alain Frisoni,

**Le 19 juin 2016**

Trois anciens sapeurs-pompiers se sont portés volontaires pour une partie des travaux. Pour le reste, nous avons bien sûr fait appel à des entreprises locales, explique Philippe De Luca dans son discours devant une quarantaine d'invités du Lot-et-Garonne mais aussi des collectivités locales.

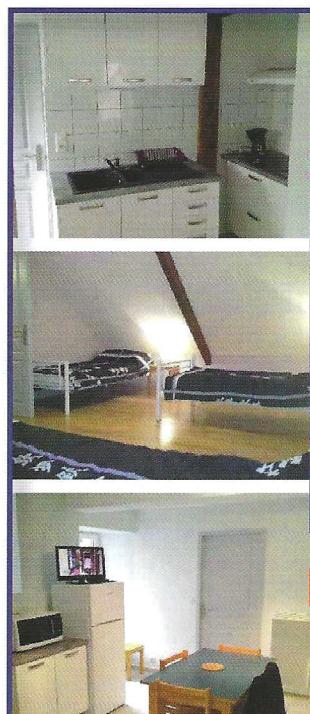
Cette maison de vacances compte trois appartements et peut accueillir jusqu'à 20 personnes. Elle est prioritairement destinée aux pompiers du Lot-et-Garonne mais également aux sapeurs-pompiers d'autres départements et au public.

Sur place, madame Sabine Courtate accueille les familles, procède à l'état des lieux, et assure le lien essentiel entre Daniel Lataste, délégué aux affaires de St-Béat, et les familles de pompiers.



de Claude Pozzerle du centre de secours de Saint-Béat/Marignac et Gilles Barat, représentant de l'UD de la Haute-Garonne.

Acheté dans les années 1990, le bâtiment sur 2 étages devenu vétuste a fait l'objet par décision du CA d'une complète rénovation, entre 2012 et 2014.



## TARIFS LOCATIONS SAINT BEAT

HIVER	SEMAINE ÉTÉ	WEEK-END HIVER	WEEK-END ÉTÉ	JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE HIVER	JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE ÉTÉ
<b>RC : 180 €</b>	<b>150 €</b>	<b>80 €</b>	<b>60 €</b>	<b>40 €</b>	<b>30 €</b>
<b>1<sup>er</sup> : 200 €</b>	<b>170 €</b>	<b>100 €</b>	<b>80 €</b>	<b>50 €</b>	<b>40 €</b>
<b>2<sup>e</sup> : 260 €</b>	<b>200 €</b>	<b>130 €</b>	<b>100 €</b>	<b>60 €</b>	<b>50 €</b>

## TARIFS HORS 47

<b>RC : 220 €</b>	<b>200 €</b>	<b>110 €</b>	<b>90 €</b>	<b>55 €</b>	<b>45 €</b>
<b>1<sup>er</sup> : 260 €</b>	<b>240 €</b>	<b>130 €</b>	<b>110 €</b>	<b>65 €</b>	<b>55 €</b>
<b>2<sup>e</sup> : 360 €</b>	<b>300 €</b>	<b>160 €</b>	<b>130 €</b>	<b>75 €</b>	<b>65 €</b>

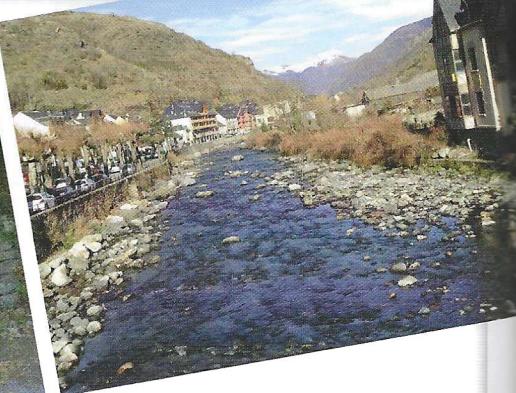
RC : rez de chaussée - 1<sup>er</sup> : 1<sup>er</sup> étage - 2<sup>e</sup> : 2<sup>e</sup> étage

Caution ménage : 80 € - Caution 300 €

Contact : Daniel LATASTE - Tél. 06 30 11 35 04

Mail : [udsp47stbeat@gmail.com](mailto:udsp47stbeat@gmail.com)

Promenade autour de Saint-Béat



# DANIÈLE DUCOUSSO, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Un SMS d'un ami du Nord-Pas-de-Calais, au matin du 1er janvier, lui apprend la nouvelle. Danièle Ducoussou fait partie de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2016 des récipiendaires de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de l'Intérieur. Adjudant-chef sapeur-pompier volontaire, Secrétaire Générale de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers et administratrice de l'ODP, elle compte 34 ans de service.

Après la « Bleue » médaille de l'Ordre National du Mérite, elle décroche la « Rouge ». Une distinction exceptionnelle pour cette Mézinaise au caractère « bien trempé » qui exerce son métier de secrétaire administrative à la mairie de Mézin.

À 54 ans, elle reste la même. Une vie où elle s'est consacrée aux autres. Entrée chez les pompiers à l'âge de seize ans, elle s'est rapidement impliquée dans le domaine associatif. Elle a occupé des postes au niveau régional : « Je me suis engagée dans l'action sociale », précise-t-elle, notamment au niveau de l'Oeuvre des Pupilles.

« Aider les autres, c'est mon leitmo-

tiv », place-t-elle, « Il y a 800 familles en soutien au niveau de l'Hexagone ». Même si elle n'est plus sur le terrain, elle se souvient toujours de sa première intervention. « Une intervention dramatique avec une personne décédée », précise-t-elle. Engagée, elle l'était aussi dans son quotidien chez les pompiers, notamment au niveau des incendies. « C'est toujours ça qui m'a le plus marquée chez les soldats du feu depuis que je suis gamine ».

Elle a reçu sa Légion d'honneur le 29 août 2016 des mains de Jean Chabrierie, son beau-frère déjà épingle, qu'elle a choisi comme parrain.



*Adjudant-chef  
Danièle DUCOUSSO*



# A Castillonnès Raymond FELTRE devient Capitaine



**L**a passation de commandement du centre de secours de Castillonnès le 6 février 2016 a revêtu un caractère particulier car le chef de centre « partant » n'était autre que notre ami le lieutenant Raymond FELTRE, acteur dynamique de l'UDSP47.

Le Président Philippe DE LUCA et Danièle DUCOUSSO, Secrétaire Générale représentaient l'UDSP47 lors de cette cérémonie.

La famille et les amis de Raymond, mais aussi un public nombreux étaient présents sur la place historique du village.

Le conseil d'administration de l'UDSP47 adresse toutes ses félicitations à Raymond pour cette belle carrière de chef de centre, sa mutation au groupement Nord-Est et pour sa nomination au grade de capitaine.

Il félicite également son successeur, ou plutôt sa « successeuse » le nouveau chef de centre le lieutenant Christelle RONDEAU et l'encourage dans cette nouvelle et haute responsabilité.

Bon vent au capitaine Raymond FELTRE et au lieutenant Christelle RONDEAU dans leurs nouvelles fonctions. L'UDSP47 est à leur côté et les accompagne en cas de besoin.

## Téléthon 2015

### AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



**L**a remise de la collecte du Téléthon 2015 a été réalisée lors de la cérémonie des voeux du SDIS, en présence du Capitaine Philippe de Luca, Président de l'Union Départementale, de Mme Flexas et Mme Carbonnelle, responsables de l'AFM pour le Lot-et-Garonne, et le Lieutenant Pascal Boutan correspondant Téléthon.

Les amicales de Lamontjoie, Villeneuve-sur-Lot, Tombebeoeuf, Cocomont, La Sauvetat-de-Savères, Duras, Lauzun, Casteljaloux, Tournon, Meilhan, Aiguillon, Clairac, Castelmoron, Marmande, Port-Sainte-Marie, Bruch, Le Passage, Layrac ont récolté 15404 euros.

Le Conseil d'Administration de l'UDSP47 remercie tous les bénévoles pour cette belle réussite.



Remise de la collecte du Téléthon des Sapeurs-Pompiers à Mme FLEXAS



## Ils nous ont quittés...

**S**apeur-Pompier volontaire au CIS Mézin et Sapeur-Pompier Professionnel au CIS Le Passage, membre du groupe d'intervention Sauvetage et Déblaiement, Arnaud PARIS était très actif au sein du SDIS47 depuis de nombreuses années. Il nous a quittés brutalement le 10 octobre 2016. Les obsèques d'Arnaud ont été célébrées le 13 octobre 2016. Le conseil d'administration adresse ses condoléances et son soutien à ses enfants et sa famille.



**L**e Capitaine Alain DARQUÉ a dirigé le Centre de Secours de Cocomont pendant de nombreuses années. Il était aussi un des piliers du Conseil d'Administration de l'UDSP47 et occupait la fonction de trésorier général. Il nous a quittés suite à une longue maladie. Il a été inhumé à Cocomont, le 2 janvier 2016, en présence de nombreuses autorités et de ses amis de longue date. Le Conseil d'Administration lui rend hommage.